



Assemblée générale

Soixante-sixième session

30^e séance plénière

Mardi 27 septembre 2011, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Thomson (Fidji),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 18 h 20.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Libran Cabactulan, Chef de la délégation des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser de son élection et l'assurer du plein appui des Philippines dans sa conduite des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

Notre expérience commune de l'unité d'action de l'ONU a montré que ce n'est qu'en œuvrant de concert, avec vigueur et détermination, que nous pouvons commencer à surmonter les nombreuses difficultés rencontrées. Deux guerres mondiales ont montré notre vulnérabilité face à des dirigeants et à des pays qui n'hésitent pas à recourir à la violence pour régler des différends et souligné combien il importait de mettre en place un système international pour régir le comportement des États.

Ce cadre, fondé sur des règles, est à la base de tout ce que nous voulons construire, édifier ou faire

dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Ce cadre – fondé sur nos valeurs et nos aspirations communes – définit les moyens par lesquels nous pouvons avancer ensemble, en tant que communauté mondiale, dans la réalisation de nos objectifs communs. Les Philippines considèrent donc que le thème choisi pour la présente session – « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques » – est très pertinent et opportun.

Un système fondé sur des règles ne sera durablement efficace que si ces règles sont elles-mêmes basées sur les principes de justice et d'équité. Les faits survenus récemment dans le monde, au Moyen-Orient en particulier, nous ont montré que des personnes peuvent unir leurs efforts pour défendre une cause qu'elles estiment juste et équitable. Des individus revendiquent un état de droit fondé sur l'équité et la justice. Lorsqu'ils prennent conscience de l'injustice d'un régime répressif et inique, ils n'hésitent pas à apporter des changements réels et positifs.

Nous devons continuer de nous employer à éliminer les armes nucléaires et à faire reculer le commerce illicite des armes classiques et des armes légères et de petit calibre pour garantir la paix et préserver notre existence même. Le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a démontré la volonté collective des États parties de redoubler d'efforts pour débarrasser le monde de ces

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-51688 (F)



Merci de recycler 

armes. Nous avons déjà convenu d'organiser, en 2012, une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette conférence nous rapprochera de notre objectif.

Pour consolider la paix, nous devons créer et renforcer les conditions propices au plein développement et à la prospérité de tous les pays et de tous les peuples. Nous devons veiller à ce que le commerce international et le développement servent cet objectif. Les Philippines prônent donc un système commercial multilatéral juste, ouvert et fondé sur des règles, et appellent à la conclusion du cycle de négociations de Doha. Nous devons également redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La date butoir de 2015 approche et il reste encore beaucoup à faire.

M. Archondo (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

Les Philippines font partie des 17 pays dits de « méga-diversité » et ont tout intérêt à veiller à ce que la biodiversité mondiale soit protégée et préservée. Notre pays a été qualifié d'épicentre mondial de la biodiversité marine, et nous abritons le Centre pour la biodiversité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (ASEAN Center for Biodiversity). Dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra l'année prochaine, nous nous associons à l'appel lancé pour qu'une plus grande volonté politique soit manifestée à l'échelle mondiale en faveur du développement durable.

L'être humain devant être au cœur de tous nos efforts, nous devons toujours nous employer à respecter la dignité humaine et les droits de l'homme. Cela doit également s'appliquer aux travailleurs migrants. Près de 10 millions de Philippins résident à l'étranger et contribuent au développement socioéconomique dans le monde. Dans le droit fil de la démarche fondée sur des règles, les Philippines sont favorables à l'élaboration de lignes directrices permettant de protéger tous les travailleurs migrants.

En outre, nous devons réaffirmer notre volonté de lutter contre le fléau de la traite des êtres humains. Les Philippines sont un des membres fondateurs du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, un groupement informel d'États Membres de l'ONU qui s'efforce de relancer et de renforcer la lutte mondiale contre la traite des personnes. La mise en œuvre du

Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes est au cœur de cette initiative.

La communauté internationale doit non seulement établir des règles pour protéger les travailleurs migrants et lutter contre la traite des personnes, mais aussi trouver des moyens d'aider plus efficacement les pays en développement à évacuer leurs ressortissants en cas de catastrophe ou de conflit interne. Les Philippines appuient également les efforts déployés à l'ONU pour renforcer les partenariats, y compris avec des acteurs du secteur privé, en vue d'améliorer le système international d'intervention humanitaire et d'intervention d'urgence.

Les Philippines reconnaissent que la défense et la protection des droits de l'homme sont essentielles pour garantir la paix et le développement socioéconomique, promouvoir l'état de droit et renforcer les démocraties. Le Gouvernement philippin, qui reconnaît également que les femmes contribuent au développement socioéconomique et au changement, encourage donc vivement leur pleine participation à l'édification des nations.

Nous avons le plaisir d'annoncer que, le 30 août, les Philippines ont déposé leur instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. C'était un moment historique pour mon pays et mon peuple. Nous nous sommes élevés contre l'impunité du règne colonial et d'une dictature. Maintenant, nous sommes solidaires avec le reste du monde pour dire « plus jamais » à l'impunité, partout dans le monde.

Déterminées à contribuer à la lutte mondiale contre l'impunité, les Philippines ont présenté la candidature de M^{me} Miriam Defensor-Santiago à un siège de juge à la Cour. Juge de première instance expérimentée et universitaire spécialisée dans le droit international, elle s'est distinguée dans sa longue carrière au service de l'État. Nous demandons à tous nos partenaires et amis d'appuyer sa candidature.

Alors que nous nous employons à renforcer les remparts de la paix, nous reconnaissons le rôle et les contributions considérables des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Les Philippines sont prêtes à jouer leur rôle pour faire en sorte que les lignes de défense de la paix soient fortifiées et constamment étendues. Les Philippines se félicitent de l'intensification des échanges et du dialogue entre le Secrétariat, l'Assemblée générale, le

Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et d'autres principales parties prenantes des activités de maintien de la paix à l'échelon mondial.

Au moment où nous cherchons à renforcer les opérations de maintien de la paix à terre, nous devons également continuer d'œuvrer au maintien de la stabilité et de la sécurité en mer. Après tout, les actes de piraterie mettent en danger la vie des marins et entravent le commerce mondial. Aujourd'hui, quelque 70 marins philippins sont encore retenus en otage par des pirates qui opèrent dans le golfe d'Aden et au large de l'océan Indien. Nous devons continuer de lutter avec force contre ces pirates des mers qui n'ont aucune place dans notre monde moderne et civilisé.

Pour renforcer le régime international fondé sur des règles, les Philippines préconisent de réformer l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, pour la rendre plus vigoureuse, plus utile et plus apte à réagir. On peut constater que seules les Philippines ont présenté des projets de résolution spécifiques contenant des propositions concrètes sur les cinq questions clefs que sont les catégories de membres, le veto, la taille du Conseil de sécurité élargi et ses méthodes de travail, les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et question de la représentation régionale.

Le spectre du terrorisme continue de nous menacer tous. Décapiter les organisations terroristes n'aura pas suffi à mettre un terme au terrorisme. Nous devons nous attaquer aux racines de ce phénomène et aux conditions qui transforment des individus extrêmement passionnés en bêtes sauvages pour qui la violence est le seul moyen d'arriver à leurs fins. Entre autres éléments, nous devons parvenir à déterminer comment la marginalisation économique, l'intolérance et la radicalisation contribuent à la montée en puissance des groupes terroristes.

Il est essentiel de se fonder sur l'état de droit, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, pour trouver des solutions aux différends portant sur des revendications contradictoires dans la mer des Philippines occidentales. Dans l'optique de la célébration, l'an prochain, du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention sur le droit de la mer, il convient que toutes les parties aient à l'esprit non seulement leurs droits, mais également leurs obligations, car l'état de droit est le fondement de la croissance et du

développement de notre communauté des nations. Respecter l'état de droit apporte stabilité et certitude dans la conduite des relations entre États. Dans un monde défini par une distribution inégale des ressources et des forces économiques, militaires et politiques, l'état de droit permet de niveler les disparités et de garantir la protection des droits et le respect des responsabilités. Se conformer à l'état de droit empêche les conflits d'éclater. En cas de différend, notamment s'il est de nature territoriale, l'état de droit permet d'en assurer un règlement et une résolution pacifiques.

C'est sur l'état de droit qu'ont été fondées toutes les actions des Philippines, membre responsable de la communauté internationale. Les Philippines ont conscience que ce n'est que lorsque l'état de droit prévaut que toutes les parties prenantes et le monde entier peuvent bénéficier des avantages que présente la région en termes stratégiques et en matière de ressources. Nous avons signé la Déclaration de Manille de 1992 sur la mer des Philippines occidentales, ainsi que la déclaration de 2002 sur la conduite des parties dans la mer des Philippines occidentales. Nous exhortons d'autres parties à faire de même. Nous saluons également les efforts et l'appui consentis par d'autres parties prenantes afin d'atteindre une solution durable, juste et pacifique aux revendications contradictoires dans notre région.

Je voudrais, pour terminer, dire que la réussite de tous nos efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies est due à notre adhésion à l'état de droit et à un système international fondé sur des règles. Au sortir des horreurs de la guerre, unis dans une communauté mondiale, nous avons résolu de construire et de consolider les remparts de la paix et du développement. Ces remparts, si solides soient-ils, peuvent être facilement anéantis dès lors qu'un seul pays se comporte contrairement aux règles et aux normes que nous avons tous accepté de respecter. Il nous incombe, en qualité d'États individuels souverains et en tant que communauté collective mondiale, de veiller à ce que tous les pays, petits ou grands, agissent de manière responsable en respectant l'état de droit et un régime fondé sur les règles. Ce n'est qu'alors que nous pourrions espérer profiter des possibilités offertes par notre monde et vivre ensemble dans un monde où règnent davantage de paix, de progrès et de prospérité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vince

Henderson, Chef de la délégation du Commonwealth de Dominique.

M. Henderson (Dominique) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, du Gouvernement et du peuple dominiquais, je voudrais féliciter S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, et l'assurer de notre entière coopération. Nous sommes convaincus que, fort de ses compétences et de son expérience, sous sa houlette, l'Assemblée mènera à bien l'examen du riche et important ordre du jour de sa soixante-sixième session.

Je voudrais également souhaiter une bienvenue particulière au tout dernier Membre de cette Assemblée, la République du Soudan du Sud, admis en tant que 193^e État Membre de l'ONU en juillet.

Je voudrais par ailleurs adresser les félicitations de la Dominique au prédécesseur de M. Al-Nasser, S. E. M. Joseph Deiss, qui a si intelligemment dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Nous tenons en outre à exprimer notre gratitude à S. E. M. Ban Ki-moon pour les efforts qu'il ne cesse de déployer et pour son rôle prépondérant en cette période ô combien difficile.

La présente séance a lieu alors que le monde traverse une période d'insécurité sans précédent. Nous n'avons jamais, dans l'histoire de l'humanité, dû autant lutter que ces 10 dernières années pour notre existence même. Nous sommes toujours confrontés à des marchés financiers instables, aux problèmes de la pénurie des produits alimentaires et de leurs coûts par rapport aux moyens de la population, aux troubles croissants dans certaines régions et aux coûts énergétiques élevés, et il semble que nous commençons à subir les conséquences de la réaction de la Terre à des décennies de réchauffement climatique.

Pour les pays, tels la Dominique, situés dans la mer des Caraïbes, la saison des ouragans a commencé; c'est une période de grande vulnérabilité que la région des Caraïbes vit pendant quatre à six mois chaque année. Nous avons encore à l'esprit les événements malheureux survenus récemment dans l'est des États-Unis. À la fin août, pour la première fois dans ses annales, la ville dans laquelle nous nous réunissons a cessé toute activité à cause de l'ouragan Irène.

Dans les Caraïbes, nous comprenons parfaitement les défis qui émergent dans le sillage d'un ouragan, car

ce sont des catastrophes que les petits États insulaires tels que la Dominique doivent régulièrement planifier et auxquelles nous devons nous préparer tous les six mois. Pour nous, les efforts de relèvement que nous devons consentir chaque année sont à même de devenir le point de destruction de l'année qui suit. Au nom de ma délégation, j'exprime toutes mes condoléances et ma compassion à tous ceux qui ont été touchés par l'ouragan Irène.

C'est pour toutes ces raisons que, chaque année, nous nous présentons devant cette Assemblée pour l'informer de la détérioration non seulement de l'environnement, mais également des négociations portant sur les changements climatiques. Pleinement conscients des prévisions qui font état d'une aggravation de ces effets au fil du temps, nous sommes convaincus que nous pouvons consolider plusieurs des textes ayant fait l'objet d'un accord à Cancún. Nous pensons également que, bien que certaines de ces réponses ne remplissent pas toutes les attentes de chaque Membre, elles pourraient servir de facteur déclencheur et de tremplin pour trouver de nouvelles approches et de nouvelles solutions à Durban.

Face à la dégradation environnementale alors même que nous dépendons chaque jour un peu plus des écosystèmes pour nous procurer l'énergie nécessaire à tous nos besoins, nous ne pouvons plus, en tant que peuple, continuer de ne tenir aucun compte des changements climatiques. Nous estimons que les changements climatiques sont une question liée à l'énergie et qu'un approvisionnement fiable, accessible et abordable, tant en énergie qu'en ses sous-produits, est essentiel pour le développement durable et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Malgré les promesses non tenues et le lent démarrage du fonds pour le démarrage rapide, nous devons rendre compte des actions engagées depuis Cancún qui ont aidé à rendre les petits États insulaires en développement à même de transformer leurs secteurs énergétiques. Je fais notamment référence à l'Initiative pour l'énergie durable des petits États insulaires en développement, également connue sous l'appellation SIDS DOCK.

Près de 30 petits États insulaires en développement ont signé un accord afin de mettre en place cette initiative, créée par l'Alliance des petits États insulaires sous la présidence de la Grenade et en partenariat avec le Gouvernement danois, le

Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. Nous tenons à remercier le Gouvernement danois de son importante contribution financière à l'opérationnalisation de ce mécanisme et de l'impulsion qu'il a donnée et continuer de donner au processus. Ma délégation remercie les autres membres de l'Alliance des petits États insulaires d'avoir maintenu le cap et réaffirme l'attachement de la Dominique à cette initiative.

SIDS DOCK est le résultat exceptionnel auquel sont parvenus les petits États insulaires en développement à Cancún et, alors que nos regards sont fixés sur Durban, nous espérons que d'autres partenaires appuieront cette initiative, qui devrait transformer le secteur de l'énergie dans les petits États insulaires en développement. Nous espérons que des progrès suffisants seront accomplis dans le cadre des négociations visant à mettre au point des mesures adaptées dont l'application permettra de lutter contre les pertes et les dégâts liés aux effets néfastes du changement climatique, y compris les effets liés aux événements climatiques extrêmes et aux événements à évolution lente.

Ces deux initiatives entrent dans le cadre de la feuille de route et du Plan d'action de Bali et sont le reflet de mesures qui visent à honorer les engagements pris et à donner effet aux décisions de Cancún.

Il est de notoriété publique que le Protocole de Kyoto est en grande difficulté. S'il concerne moins de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, il reste l'unique accord mondial juridiquement contraignant dont nous disposons aux fins de la lutte contre la menace croissante du changement climatique. Pour consolider les progrès accomplis durant la première période d'engagements, nous devons veiller à ce que les principes généraux énoncés dans le Protocole de Kyoto soient retranscrits dans tout accord mondial juridiquement contraignant qui serait conclu à Durban.

Un secteur de l'énergie viable est la fondation du développement durable dans les petits États insulaires tels que la Dominique. Ces 10 dernières années, la Dominique s'est efforcée de développer son potentiel géothermique, avec l'aide des institutions internationales et de ses partenaires de développement.

Avec l'appui et la contribution de l'Union africaine, du Gouvernement français et des conseils régionaux de la Guadeloupe et de la Martinique, nous nous rapprochons de notre objectif. Les préparatifs en

vue du forage ont commencé, et le forage des trois puits expérimentaux sera terminé d'ici fin 2011.

Le développement de notre potentiel géothermique nous permettra de répondre aux besoins de notre population et de fournir de l'électricité aux îles voisines, en particulier les territoires français de la Guadeloupe et de la Martinique, grâce à notre connexion par câbles sous-marins. Avec ce déplacement de centaines de mégawatts d'énergie d'origine fossile conjugué à des pratiques de développement durables, l'objectif de la Dominique n'est pas simplement de n'avoir aucun effet net, mais également d'avoir un effet négatif sur les émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2020.

Au même titre que la Dominique, de nombreux petits États insulaires en développement mènent leurs propres initiatives dans le domaine des énergies renouvelables. Cependant, les fardeaux de la dette insoutenable et l'insuffisance des ressources techniques ont rendu ces initiatives presque irréalisables pour certains petits États insulaires en développement. Nous invitons d'autres pays développés et institutions internationales à se joindre non seulement au Gouvernement danois pour participer à l'initiative SIDS DOCK, mais aussi au Gouvernement norvégien dans le cadre de son initiative « Énergie pour tous », en fournissant un appui crucial dont les petits États insulaires en développement ont désespérément besoin.

Nous, peuples des petits États insulaires en développement, sommes déterminés à jouer notre rôle; il va cependant sans dire que de nombreux obstacles importants continuent de ralentir le progrès, en particulier le problème du financement des technologies adaptées aux petits États insulaires en développement et de leur transfert. Dans le cadre du processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), la Dominique prie le Secrétaire général de créer un fonds spécial pour le financement des technologies adaptées aux petits États insulaires en développement afin de régler les questions du financement novateur du transfert de technologies relatives à l'énergie durable et du développement pour les petits États insulaires. À cet égard, nous prions également le Secrétaire général d'envisager de nommer un ambassadeur de bonne volonté chargé de plaider la cause des petits États insulaires en développement et de l'aider à appuyer le Fonds. Le développement et le transfert de technologies adaptées aux petits États insulaires en

développement sont indispensables pour permettre à ceux-ci de mieux résister à l'incidence présente et future des changements climatiques.

Les petits États insulaires en développement, qui attendent avec impatience un regain d'engagement politique aux fins du développement durable à l'occasion de Rio+20, attendent également de la communauté internationale qu'elle réaffirme son appui en versant les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes et des activités dont il a été convenu : d'Action 21 au Programme d'action de la Barbade et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade.

Tous les engagements et les accords renouvelés à l'occasion de Rio+20 devront éliminer les obstacles principaux à la mise en œuvre des documents finals de ces sommets, notamment l'insuffisance des ressources techniques, financières et humaines, mais aussi l'impact des facteurs exogènes, en particulier la crise financière mondiale.

Il ne fait aucun doute que la sécurité nationale revêt une importance capitale au sein de toute société; c'est pourquoi le commerce non réglementé, non standardisé et hautement dangereux des armes et des munitions fait peser de graves menaces sur l'ordre public dans nos sociétés. La région des Caraïbes n'est pas connue pour fabriquer des armes ou des munitions. Pourtant, des quantités considérables d'armes à feu et de munitions illégales souvent associées au trafic de drogue transitent par nos pays, infiltrent nos sociétés et sèment le chaos et la mort, faisant peser un fardeau insoutenable sur nos systèmes de santé et contribuant ainsi à la déstabilisation du progrès économique et du bien-être dans notre région. Notre région a perdu certains de ses membres les plus productifs à cause du transfert non réglementé des armes. Cette situation est insoutenable pour n'importe quel pays, mais elle l'est encore davantage pour les petits États insulaires.

Le processus de négociation d'un traité sur le commerce des armes est à saluer et, comme le souligne la Déclaration de la Communauté des Caraïbes sur les armes légères, la Dominique est déterminée à participer pleinement et de manière active à toutes les initiatives liées à la question des armes légères. L'examen en 2012 du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, mais aussi la Conférence des Nations Unies pour un traité

sur le commerce des armes de 2012, revêtent une importance particulière.

En l'absence de ces initiatives et d'autres initiatives visant à contribuer à la lutte contre l'insécurité mondiale, les menaces à la paix et à la sécurité mondiale continueront de se multiplier, tant du point de vue de leur intensité que de leur forme. Le multilatéralisme doit être au cœur de la lutte contre ces problèmes. L'action de l'ONU est donc indispensable au maintien de la paix et de la sécurité mondiale. En continuant de jouer ce rôle, l'ONU doit être capable de prouver clairement la légitimité et l'équité de ses actions et tenir compte en toutes circonstances de la nécessité de protéger les plus vulnérables.

La capacité du Conseil de sécurité à réagir en fonction des nouvelles dynamiques mondiales en évolution dépend de sa capacité à reconnaître qu'il importe de se réformer constamment pour s'adapter à l'époque présente, et notamment à prendre acte de l'augmentation du nombre de Membres de l'ONU et des transferts des pouvoirs économiques à l'échelle mondiale. La réforme ne reflète pas uniquement la représentation et, dans cette situation, elle doit promouvoir l'adaptation aux besoins des Membres et la mise au point de stratégies qui contribueront à mettre fin aux guerres et à régler les différends.

À cet égard, nous nous félicitons que M. Al-Nasser ait proposé « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques » comme thème pour le débat de haut niveau à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale.

J'ai mentionné tout à l'heure les menaces qui gangrènent l'humanité à l'ère de la mondialisation. J'ai également souligné la nécessité du multilatéralisme et de la coopération entre États. Nous ne pourrions relever ces défis que dans un environnement mondial empreint de respect des principes de l'intégrité territoriale des autres pays, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, de la souveraineté et du droit à l'autodétermination. C'est dans ce contexte que nous demandons une fois encore aux États-Unis d'Amérique de lever le blocus économique qu'ils imposent au peuple de la République de Cuba.

Je me félicite également des efforts du Président de l'Assemblée pour que la situation concernant l'île sœur d'Haïti reste inscrite à l'ordre du jour international. Les mots ne suffisent pas pour décrire la misère noire dans laquelle vivent nos frères et sœurs

haïtiens. La paralysie des activités de reconstruction et de développement est l'une des conséquences les plus notables du séisme qui a dévasté ce pays en janvier 2010.

Nous sommes conscients des immenses difficultés auxquelles se heurtent les efforts de reconstruction et nous savons gré aux pays, aux institutions et aux personnes qui ont contribué et continuent de contribuer à ce processus. Nous demandons une fois de plus à ceux qui ont annoncé des contributions d'honorer leurs promesses afin d'accélérer la reconstruction.

La présence de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) demeure essentielle pour l'effort de reconstruction car la Mission fournit sécurité et appui au peuple haïtien. Nous demandons donc instamment au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUSTAH pour accompagner les efforts du nouveau Gouvernement de S. E. le Président Michel Martelly.

Nous reconnaissons tous qu'il est primordial de s'attaquer collectivement aux conséquences des changements climatiques, de régler les conflits dans le monde et de renforcer la paix et la sécurité dans l'intérêt de l'humanité. Toutefois, tous ces efforts seront sans grande utilité pour nos peuples si nous ne sommes pas en mesure de garantir leur santé. L'ONU a, de concert avec ses partenaires, fait preuve d'un esprit d'initiative exemplaire dans la lutte contre le VIH/sida. Il est aujourd'hui nécessaire de déployer la même énergie pour lutter contre les maladies non transmissibles.

Les statistiques effrayantes publiées en 2008 par l'Organisation mondiale de la Santé, qui a calculé que les maladies non transmissibles sont à l'origine de 36 millions de décès dans le monde, indiquent que ce phénomène n'est pas l'apanage d'une seule région et qu'il ne faut donc pas sous-estimer son importance. Les maladies non transmissibles sont l'un des défis majeurs en matière de santé et de développement auxquels se heurtent la Dominique, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le monde tout entier. Les graves conséquences des maladies non transmissibles continuent de mettre à très rude épreuve nos systèmes de santé, notre productivité et nos économies fragiles déjà engorgées.

C'est pour ces raisons qu'en 2007, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont publié la Déclaration de Port of Spain afin de promouvoir des

modes de vie sains et combattre les maladies non transmissibles dans notre région. Le Gouvernement dominiquais n'a pas attendu cette déclaration pour adopter une politique nationale sur les maladies non transmissibles. Nous avons par ailleurs pris une série de mesures dans le cadre de nos efforts multisectoriels en faveur de l'éducation; du renforcement de notre système de soins de santé primaire grâce à l'aide de la République bolivarienne du Venezuela et de la République de Cuba, nos partenaires; de la promotion de modes de vie sains; d'un meilleur accès aux traitements et à des soins de santé gratuits; et des changements nécessaires en matière de législation et de réglementation. Le Gouvernement dominiquais appuie le rôle de chef de file joué par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à cet égard. Nous restons déterminés à garantir le bien-être de tous.

Nous nous associons à nos collègues de la CARICOM pour remercier les États Membres et le Secrétariat de l'ONU d'avoir convoqué la très réussie Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de la Déclaration politique (résolution 66/2) et invitons les pays développés à concourir aux divers efforts que nous déployons pour lutter contre les maladies non transmissibles.

Enfin, la Dominique tient à réaffirmer sa confiance dans le système des Nations Unies en tant qu'instance suprême de négociation et de délibération pour affronter les grands défis de ce monde. L'Assemblée peut compter sur la détermination de la Dominique à travailler en étroite collaboration avec les organismes de l'ONU et les États Membres pour renforcer la mission de cet organe. Nous ne saurions trop insister sur le fait que, malgré ses nombreuses limites et imperfections, le système des Nations Unies est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité mondiales et au système humanitaire international. Notre monde est meilleur grâce à l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Donatus Keith St. Aimee, Chef de la délégation de Sainte-Lucie.

M. St. Aimee (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Le système international n'a pas été en proie à de telles incertitudes et à de telles craintes depuis les périodes qui ont précédé les deux Guerres mondiales. Nous sommes effectivement en pleine mutation, comme l'a souligné le Président de l'Assemblée à l'ouverture de la soixante-sixième session (voir A/66/PV.1).

Les mutations opérées par les luttes pour la liberté et pour les droits, que, pour certains, nous considérons acquis à Sainte-Lucie; la multiplication des catastrophes naturelles qui ravagent les pays les uns après les autres; les crises financières, la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et les pénuries alimentaires interviennent toutes en même temps, à un moment où les défis à relever pèsent sur chacun d'entre nous. Or, pour les petits États insulaires, la charge supportée est aussi lourde que celle d'un éléphant sur une fourmi et, bien que la fourmi soit capable de porter plusieurs fois son poids, elle ne se risquerait jamais à porter un éléphant.

Nous ne sommes pas responsables de la situation économique et financière actuelle, et pourtant nous en sommes les plus grandes victimes. Nous ne comprenons toujours pas comment les États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) – exception faite d'Haïti, bien sûr –, autrement dit des petits États insulaires comme le nôtre, dotés de peu de ressources, peu peuplés, et disposant d'un petit territoire et de petites économies, peuvent être rangés dans la catégorie des États à revenu intermédiaire. Cette classification nous empêche de bénéficier de régimes financiers et commerciaux spéciaux. À l'évidence, quelque chose ne va pas. Nous continuons de penser que la méthode employée pour classer les pays par catégorie est très défavorable aux petits États insulaires en développement pour ce qui est de l'octroi d'une aide et de mesures commerciales privilégiées, ce qui nuit à nos stratégies de développement.

Le fait qu'au niveau multilatéral il existe de moins en moins de préférences commerciales est un problème pour nos minuscules économies qui sont, je le répète, très vulnérables, et contraint nos gouvernements à recourir à des dispositifs et ajustements structurels originaux et à se montrer créatifs dans le domaine budgétaire pour maintenir nos économies à flot. L'application actuelle des termes de l'échange et des conditions d'attribution de l'aide nous est très défavorable.

L'accent doit donc être mis sur la recherche d'une approche équilibrée en matière d'investissement étranger et d'intégrité environnementale, et les investisseurs ne doivent pas exercer des pressions indues sur les petits États. Au contraire, il convient de mieux comprendre les défis auxquels nous sommes confrontés et notre volonté de parvenir à une situation qui soit favorable pour tous. La mise en place de mécanismes propices aux transferts financiers et

technologiques permettrait aux petits États insulaires de tirer parti des avantages offerts, ce qui est un préalable au développement durable. C'est tout ce que nous demandons, rien de plus – une chance d'obtenir ce qui nous revient.

Nous insistons sur notre vulnérabilité aux catastrophes naturelles et leurs effets disproportionnés sur les petites économies insulaires et aux plans régional et international, nous réfléchissons à des mécanismes d'intervention rapides et utiles pour permettre à nos économies vulnérables de se relever aussi vite que possible. Presque chaque année, les progrès enregistrés pendant le premier semestre sont anéantis au dernier trimestre par des phénomènes climatiques.

Sainte-Lucie est encore en train de se relever de l'ouragan Tomas qui a frappé l'île en octobre 2010. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier ceux qui ont contribué si généreusement à nos efforts de relèvement. Nous continuons bien sûr d'accepter toutes les contributions généreuses qui nous seront proposées.

Sainte-Lucie, comme d'autres petits États insulaires en développement, sait le rôle vital que jouent les océans dans le développement économique national et mondial. C'est pourquoi, le Gouvernement saint-lucien demeure résolu à garantir le développement durable à la fois des ressources marines et côtières.

Depuis maintenant un certain nombre d'années, la législation en place à Sainte-Lucie témoigne d'une gestion efficace des pêches. Des lois fixent les saisons d'ouverture et de fermeture de certaines pêches telles que celle du homard et, afin d'éviter la prise de poissons juvéniles, limitent la dimension des mailles des filets et des pièges à poissons. Le Gouvernement vise également les grands poissons pélagiques et d'autres espèces qui ne sont pas traditionnellement capturées par les pêcheurs locaux, afin de réduire la pression exercée sur la pêche côtière et de récifs. De plus, un certain nombre de réserves marines et zones de gestion marine ont été établies, la plus connue d'entre elles étant l'Association de gestion marine de la Soufrière, qui a servi d'exemple pour la création d'autres parcs marins dans les Caraïbes, et je dirai même, à l'échelle mondiale.

Le Président assume la présidence.

Le Gouvernement saint-lucien a adopté un cadre institutionnel de gestion intégrée de la zone côtière et

s'emploie à mener à bien sa mise en place par l'intermédiaire d'une unité de gestion de la zone côtière des Caraïbes et d'un comité consultatif sur la gestion de la zone côtière.

J'insiste sur la question des océans et des mers car les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer sont réels pour les petits États insulaires en développement, et Sainte-Lucie dans le cadre d'un certain nombre de projets et programmes, cherche à renforcer sa résistance à ces effets par l'adoption officielle d'un code de construction nationale et par la mise au point de règlements en matière de développement, de planification physique et d'impact sur l'environnement.

Néanmoins, Sainte-Lucie a reconnu qu'il était important d'avoir accès à des données et modèles aux niveaux local et national pour définir et formuler la réponse du pays aux changements climatiques, et, à cet égard, prend un certain nombre de mesures pour établir la base de données requise en collaboration avec plusieurs organisations nationales, régionales et internationales.

La mer des Caraïbes est un axe maritime important pour le tourisme et pour le commerce. Considérée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comme une zone d'écosystèmes sensibles, la mer des Caraïbes est et restera notre source de subsistance. La mer nous permet de survivre, mais elle peut aussi nous engloutir si nous ne la gérons par correctement, il en est ainsi. Nous devons par conséquent nous y intéresser particulièrement et notre Gouvernement promeut une approche de gestion intégrée de la zone de la mer des Caraïbes dans le contexte du développement durable. Nous soutenons, par conséquent, le travail du Programme de l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et nous espérons qu'un financement sera dégagé pour ce programme afin que nous puissions atteindre nos objectifs.

Pour toutes ces raisons, Sainte-Lucie voudrait lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde une attention particulière aux océans dans le cadre des négociations préparatoires de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). N'oublions pas à quel point les océans sont importants pour les petits États insulaires en développement puisqu'ils leur garantissent la sécurité énergétique et alimentaire, et

pour le monde entier puisqu'ils permettent de réguler le climat. Les océans sont un mécanisme de régulation du climat.

Alors que les pays du monde entier se préparent pour le Sommet « Planète Terre » Rio+20, nous notons que l'économie verte est un thème majeur de discussion. L'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique sont au cœur de l'économie verte. Les géants du pétrole tels que British Petroleum et Shell investissent maintenant dans l'énergie éolienne et solaire. Des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Brésil sont de fervents partisans de l'énergie renouvelable. Les technologies énergétiques durables ont été et continuent de faire l'objet d'activités de recherches et développement considérables, qui donnent des résultats très prometteurs.

Au niveau politique, un certain nombre de pays, dont le mien, ont mis au point des politiques énergétiques nobles et ambitieuses pour nous guider sur le chemin de l'avenir. Dans les négociations menées dans le cadre de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'atténuation des effets des changements climatiques est étroitement liée au développement de l'énergie durable et continue de susciter de nombreux débats alors que les États parties cherchent à trouver des solutions durables au problème des émissions de gaz à effet de serre.

L'Organisation des Nations Unies s'efforce de promouvoir l'équité et l'égalité entre tel ou tel pays mais nos capacités ne sont pas les mêmes. Des pays comme le nôtre aspirent à jour des bienfaits des sources d'énergie renouvelable et durable, mais malgré le potentiel considérable d'énergie renouvelable dont nous disposons, nous n'avons pas encore pu développer suffisamment ces ressources. Par conséquent, il est impératif que la communauté internationale prenne des mesures décisives pour aider les petits États insulaires, isolés comme Sainte-Lucie, à parvenir à la sécurité énergétique grâce à des programmes d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Le financement est un élément déterminant du développement de formes d'énergie nouvelles et renouvelables.

Jusqu'à présent, les petits États insulaires en développement ont souvent été oubliés, les investissements étant destinés aux grands pays où les économies d'échelle et les bénéfices escomptés sont les plus importants. Même avec l'existence de possibilités

comme le Mécanisme pour un développement propre, qui devrait aussi promouvoir les projets d'énergie durable, les résultats n'ont guère été encourageants pour les petits États insulaires en développement. Nous espérons que, dans très peu de temps, cette situation changera.

Nous notons avec satisfaction que des efforts et des ressources sont désormais consacrés à la conservation et à la préservation des forêts du monde pour faire reculer la désertification. Toutefois, nous pensons qu'une attention considérable devrait aussi être accordée à ce que j'appelle « les petites formations boisées » dans nos petits États insulaires. Bien que nous les appelions des forêts, pour ceux qui ont de très grandes forêts ce sont de petites formations boisées, mais elles sont importantes pour nous, parce qu'elles jouent un rôle essentiel et déterminant dans la fertilité du sol et garantissent, par conséquent, la production et la productivité agricoles, ce qui permet d'assurer la sécurité alimentaire et d'atténuer la pauvreté.

De même, Sainte-Lucie salue l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation et est reconnaissante au Gouvernement japonais d'avoir mis en place un fonds d'application pour les pays en développement. Une occasion importante nous est ainsi donnée d'aider nos communautés à tirer profit de leurs ressources biologiques et du savoir traditionnel qui y est associé, de sorte qu'elles puissent elles aussi jouer un rôle dans la conservation de la diversité biologique. La période 2011-2020 ayant été proclamée Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, nous invitons instamment tous les pays à travailler en étroite collaboration afin de préserver les ressources biologiques pour aujourd'hui et demain.

La réunion de haut niveau, qui vient de s'achever, sur les maladies non transmissibles a permis d'approfondir les relations et la collaboration avec les États Membres, les organismes internationaux et régionaux, et les partenaires de développement, et de partager le savoir-faire technique, les meilleures pratiques et les ressources tandis que nous continuons de faire notre possible pour atteindre des buts et objectifs clairement définis. En tant que membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui a été à la tête de cette initiative, Sainte-Lucie tient à bien marquer sa reconnaissance à l'égard de tous les États Membres, des organismes des Nations Unies, notamment de l'Organisation mondiale de la Santé, et

d'autres groupes d'intérêt, pour leur détermination à lutter contre le fléau des maladies non transmissibles. Cependant, nous devons fixer des objectifs, mettre en œuvre des programmes et évaluer les résultats obtenus si nous voulons aller bien au-delà d'une autre réunion.

Sainte-Lucie, comme tous les autres États membres de la CARICOM, est aux prises avec les menaces à la sécurité qui découlent du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et du trafic de stupéfiants. L'augmentation connexe de la criminalité et de la violence impliquant l'usage d'armes à feu a eu un effet néfaste considérable sur le développement socioéconomique et humain de nos pays. Sainte-Lucie fera donc tout son possible pour œuvrer en faveur de la conclusion d'un traité sur le commerce des armes qui soit juridiquement contraignant, solide et complet, qui prévoit des normes extrêmement strictes en matière de transfert d'armes classiques y compris d'armes légères et de petit calibre et de munitions, qui régleme efficacement le commerce des armes, en particulier pour empêcher leur détournement, et qui puisse emporter l'adhésion universelle.

Sainte-Lucie souhaite la bienvenue à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau membre de notre communauté et lui adresse tous ses vœux de progrès, de paix et de prospérité. Nous sommes impatients d'accueillir l'État palestinien parmi nous à l'issue de négociations fructueuses. Tel est notre espoir.

Le blocus anachronique imposé depuis un demi-siècle à notre voisin, Cuba, étouffe le droit au peuple cubain à la prospérité et au progrès. L'application illogique de ce mécanisme suranné n'est pas adaptée à la géopolitique, à l'économie et à l'humanitarisme du XXI^e siècle. C'est pourquoi nous nous joignons aux orateurs qui nous ont précédés pour demander qu'il soit mis fin à ce blocus et à toutes les restrictions imposées aux droits du peuple cubain au progrès et à la prospérité.

Dans l'intérêt commun, nous nous réjouissons de ce que depuis 2009, Taiwan participe aux travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, ce qui marque la reconnaissance du fait que l'examen des questions sanitaires mondiales appelle une participation et une coopération universelles pour surmonter les problèmes importants qui touchent les peuples de toutes les régions du monde.

Le développement durable, à l'instar de la santé, est l'une des questions qui nécessitent une participation et une coopération mondiales. Taiwan est une grande puissance économique et technologique et peut contribuer considérablement au règlement non seulement des problèmes liés à la santé, mais aussi de toute une série de problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Nous exhortons le système des Nations Unies à trouver les moyens appropriés permettant à Taiwan de participer à ses institutions spécialisées et à ses mécanismes, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dont l'action a des répercussions mondiales, en s'inspirant des mêmes modalités que celles mises en place à l'Assemblée mondiale de la Santé. Il ne fait aucun doute que 25 millions d'habitants de la planète ont une contribution à apporter à la communauté des nations.

Pour terminer, les fluctuations actuelles indiquent que le système international entre dans une ère de changement. Nous nous trouvons dans une période où toute décision prise par cette auguste Assemblée influe sur l'histoire. Les décisions prises ici peuvent conduire à la création ou à la destruction d'un État; elles peuvent apporter la paix ou provoquer la reprise de conflits. Le thème du présent débat public, à savoir « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », est on ne peut plus opportun. Il importe qu'il guide nos travaux tout au long de l'année et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carsten Staur, Chef de la délégation du Royaume de Danemark.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le Président du Conseil européen, M. Herman van Rompuy, au nom de l'Union européenne (voir [A/66/PV.15](#)). Le Danemark se félicite de l'adoption cette année de la résolution 65/276, qui autorise l'Union européenne à prendre la parole devant l'Assemblée à ce stade de ses travaux. Le Traité de Lisbonne marque une nouvelle étape dans la coopération européenne, dont l'ONU va également bénéficier.

L'année qui vient de s'écouler a démontré une fois de plus à quel point les choses peuvent changer rapidement et comment des crises inattendues peuvent éclater dans différentes régions du monde. Parmi ces

crises, on peut mentionner le conflit violent qui a éclaté en Côte d'Ivoire avant qu'un président démocratiquement élu ne puisse occuper les fonctions qui lui revenaient de droit; le séisme et le tsunami dévastateurs qui ont frappé le Japon et entraîné une contamination nucléaire; la crise humanitaire qui se poursuit et s'aggrave dans la Corne de l'Afrique et les inondations exceptionnelles au Pakistan.

D'autres événements de portée historique sont en train de se produire en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. De la Tunisie à l'Égypte, en passant par la Libye, la Syrie, le Bahreïn, le Yémen et au-delà, les personnes revendiquent leurs droits et leur liberté. Elles défendent les aspirations et les valeurs humaines les plus fondamentales et veulent prendre en main leur destin, sur le plan aussi bien économique que politique. Elles réclament la participation politique, la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique; elles réclament la dignité, le respect du principe de responsabilité, la justice et le droit au travail. Cet appel a suscité l'espoir d'une vie meilleure pour les peuples de la région. La communauté internationale, l'ONU en tête, a la responsabilité d'appuyer vigoureusement ces aspirations qui feront date.

Les vents du changement qui soufflent actuellement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord confirment une fois de plus le caractère universel des aspirations à la liberté, aux réformes démocratiques et au respect des droits de l'homme. Il y a quelques jours, sous l'égide du Secrétaire général, des pays se sont réunis pour dire leur admiration devant le courage du peuple libyen dans sa lutte pour décider de son avenir. Le Danemark est fier d'avoir appuyé les aspirations légitimes du peuple libyen et d'avoir contribué à protéger la vie des civils libyens.

Il y a quelques jours, l'Assemblée a accueilli en son sein le Conseil national de transition (CNT), en tant que représentant de la Libye. La présence du CNT aujourd'hui, qui occupe le siège réservé à la Libye, est une preuve tangible des progrès accomplis par le peuple libyen pour prendre en main son destin. Avec la communauté internationale, le Danemark continue d'appuyer les aspirations du peuple libyen. Il est encourageant de noter que le Conseil de sécurité a autorisé la création d'une nouvelle mission des Nations Unies chargée d'accompagner les efforts nationaux libyens.

Les événements en cours au Moyen-Orient et en Afrique du Nord indiquent clairement qu'au

XXI^e siècle, les gouvernements doivent répondre de leur action politique, respecter les droits et la dignité des peuples et leur offrir des perspectives économiques. Des réformes politiques et économiques viables sont la seule réponse crédible à ces revendications populaires légitimes.

Malheureusement, nous constatons parfois que certains pays n'honorent pas leurs responsabilités et leurs obligations en tant que membres de la communauté internationale. En ce moment même, des événements continuent de se dérouler dans la région du Moyen-Orient, notamment en Syrie. Plus de 2 600 personnes ont trouvé la mort en Syrie depuis le début du soulèvement populaire. Il est grand temps de respecter le droit des manifestants pacifiques et d'entendre leurs revendications légitimes. Pour faire davantage pression sur le régime syrien, nous avons adopté des sanctions et nous espérons que d'autres pays feront de même.

Des élections libres, régulières et transparentes; la liberté des médias; la protection des minorités; un gouvernement qui fonctionne bien et un système judiciaire indépendant qui garantit l'état de droit sont parmi les conditions préalables à une transition viable vers une véritable démocratie. Les changements démocratiques doivent venir de l'intérieur. Ils doivent être d'origine interne et se fonder sur la direction, l'appropriation et la participation nationales. Bien entendu, cela n'exclut pas une assistance internationale, notamment de la part de l'ONU.

L'Afghanistan a fait des progrès considérables depuis la chute du régime des Taliban. Nous espérons que la Conférence de Bonn qui se tiendra en décembre sera une nouvelle occasion pour l'Afghanistan d'avancer sur la voie de la démocratie. D'ici à 2014, le système des Nations Unies, en étroite coopération avec les autorités afghanes, devra procéder à un examen approfondi de ses activités afin de continuer à maximiser sa contribution à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption et à un développement socioéconomique durable.

Les événements dont nous sommes témoins à travers le monde ne sont pas seulement un appel à des réformes politiques; il s'agit également d'un appel à un développement économique sans exclusive, à la possibilité d'avoir un emploi, purement et simplement, et à de meilleures conditions de vie. Plus important, il s'agit d'un appel lancé par les jeunes, pour les jeunes. Les gouvernements vont devoir poursuivre et

approfondir les réformes économiques et sociales, et s'assurer que celles-ci conduisent à une croissance et à une prospérité qui profitent à tous et pas seulement à quelques privilégiés.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de dynamiser les efforts, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, et tous les pays ont l'obligation conjointe de veiller à ce que les objectifs que nous avons fixés d'un commun accord en 2000 soient atteints d'ici à 2015. Il est urgent de relever le défi du développement en Afrique subsaharienne, une région marquée depuis longtemps par la pauvreté et le conflit, mais où de nombreux pays affichent également une forte croissance économique et un vrai climat d'optimisme, depuis quelques années.

L'appropriation nationale et des engagements politiques clairs demeurent la clef du succès. Cependant, pour la plupart des pays les plus pauvres, la coopération pour le développement reste un outil important, qui sert de catalyseur à leurs efforts pour faire en sorte que les plus pauvres aient eux aussi une chance de jouir pleinement des avantages de la mondialisation. Le Danemark assume sa part de responsabilité en matière d'aide, comme le montre son bilan très solide dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. Nous sommes l'un des cinq pays qui remplissent actuellement l'objectif de développement arrêté au niveau international de consacrer au moins 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement. Nous aimerions accueillir d'autres États au sein de ce club des « 0,7 ».

Cependant, nos efforts ne seront couronnés de succès que si nous accordons une attention particulière aux pays fragiles ou touchés par des conflits. Nous comptons sur l'ONU pour coordonner les efforts déployés dans ces pays. C'est dans de telles situations que l'ONU peut réellement influencer sur le cours des choses.

La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes jouent un rôle important dans ce processus. Nous nous félicitons de la création d'ONU-Femmes et nous entendons collaborer étroitement avec cette nouvelle entité chargée de la problématique hommes-femmes. La question de la santé procréative et sexuelle et des droits de la femme est tout aussi importante.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012, sera une excellente occasion de donner une nouvelle impulsion au débat sur le développement durable et à la compréhension de cette notion. Rio+20 sera l'occasion d'accorder à la question du développement durable une place de premier rang dans le programme mondial de développement.

Le Danemark se félicite de l'accent mis sur l'économie verte et sur le cadre institutionnel du développement durable. Si le monde veut être en mesure de relever les nombreux défis qui se posent en matière de pénurie de ressources, d'élimination de la pauvreté et de changements climatiques. La croissance économique sera cruciale au cours des décennies à venir, mais elle devra être verte. Aujourd'hui, 1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à des sources modernes d'énergie. L'accès universel à l'énergie permettra de sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté.

Dans le cadre de la triple présidence de l'Union européenne pour 2011 et 2012, la Pologne et le Danemark œuvrent de concert au renforcement du programme de croissance verte et apportent leur contribution à l'objectif mondial d'un développement durable, conformément au programme de la triple présidence. Le mois prochain, le Danemark accueillera à Copenhague le premier Forum mondial sur une croissance verte. Ce Forum imprimera un nouvel élan à la coopération entre les secteurs public et privé sur des initiatives concrètes qui aboutiront à des interventions réglementaires, élimineront des barrières clefs et recenseront les possibilités et les solutions en vue d'une relance de la croissance verte au niveau mondial.

Plus tôt cette année, nous avons assisté à la naissance d'un nouvel État devenu le 193^e Membre de l'ONU. La République du Soudan du Sud est la réalisation de la volonté démocratique à l'autodétermination exprimée par une majorité écrasante du peuple sud-soudanais. Nous le félicitons pour cet exploit historique.

La cause du peuple palestinien et sa quête d'un État occupent une place prioritaire dans l'ordre du jour ici à New York, et à juste titre. Le contexte régional actuel nous rappelle à tous, y compris aux deux parties, qu'il est temps de reprendre directement des négociations politiques de paix. Dans des délais donnés, ces négociations doivent aboutir et à la fin du conflit et

à une paix durable sur la base de la solution de deux États coexistant dans la paix et la sécurité.

Je saisis également la présente occasion pour féliciter le Secrétaire général d'avoir été reconduit pour un second mandat quinquennal. Ses efforts inlassables dans le domaine de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme et son rôle moteur dans le domaine des changements climatiques et du développement durable sont pour nous tous une source d'inspiration. À un moment où la pertinence de l'ONU est plus que jamais manifeste, le Danemark accorde son plein appui au Secrétaire général et à sa direction de l'Organisation. Les défis auxquels nous sommes confrontés exigent de la communauté internationale qu'elle agisse conjointement et avec détermination. Comme l'a dit le Secrétaire général, « Nous avons besoin de résultats que les gens peuvent voir et toucher, des résultats qui changent leur vie et qui ont des effets réels » (*A/65/PV.101, p. 10*). C'est pourquoi nous nous tournons vers l'ONU.

C'est la fin de la déclaration que j'avais préparée, mais je sais que je suis le dernier orateur du débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais donc, en mon nom propre – et, j'en suis sûr, au nom des orateurs qui m'ont précédé – remercier le personnel des services de conférence et les interprètes pour leurs efforts inlassables et leurs longues journées de travail qui ont facilité ce débat international exceptionnel.

L'échange de vues que nous avons pendant le débat général permet à chacun d'entre nous d'avoir un regard privilégié sur les positions, les valeurs et les priorités politiques de l'ensemble des 193 États Membres. Ce débat signale clairement et avec force les questions qui intéressent vraiment les gouvernements. Il indique quelle partie de l'ordre du jour très vaste de l'ONU retient surtout l'intérêt des gouvernements, quelles sont les préoccupations de ces derniers et quelles sont les résultats et les solutions qu'ils recherchent. Ce débat nous permet de voir directement l'essence de la politique mondiale. Il nous aide à nous comprendre les uns les autres, notamment lorsque nous sommes en désaccord, et il définit le travail que nous accomplirons ensemble à l'Assemblée au cours des mois suivants.

Nous pouvons donc nous féliciter d'un travail bien fait maintenant que le débat touche à sa fin, mais ce n'est qu'un début. La vraie valeur de ce débat

n'apparaîtra que plus tard, et elle dépendra de notre volonté de trouver ensemble des solutions réalisables.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au titre du droit de réponse aux observations faites par le Ministre des affaires étrangères du Canada pendant le débat général, le 26 septembre (voir [A/66/PV.26](#)).

La délégation sri-lankaise est profondément affligée par les remarques faites par le Ministre canadien des affaires étrangères, M. John Baird, malgré tous les efforts que nous avons déployés pour informer la délégation canadienne à Genève des raisons et du contexte des objections faites par le Sri Lanka à l'initiative canadienne relative à un dialogue interactif sur les enseignements tirés et sur le processus de la commission de réconciliation à Sri Lanka lors de la session du Conseil des droits de l'homme en mars 2012, y compris sur les mécanismes intérieurs mis en place.

À l'ONU, une organisation dont les 193 Membres souscrivent à toute une gamme de philosophies sociales, économiques et politiques, les procédures et les processus sont d'une importance critique pour assurer la bonne gouvernance et l'équité et empêcher des organisations intergouvernementales comme l'ONU d'être manipulées à des fins politiques nationales étroites pour une application sélective des principes. Le cadre réglementaire du système des Nations Unies, auquel nous attachons tous une grande valeur, doit être préservé pour la protection de tous contre de tels abus.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation à la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan (voir [A/66/PV.28](#)). Les références faites dans cette déclaration à l'Arménie et au Haut-Karabakh ne sont que le fruit de l'imagination de l'orateur, qui continue de présumer qu'une propagande identique à celle de la guerre froide et des déclarations anti-arméniennes

constamment répétées à l'ONU sont des outils efficaces permettant de renforcer la position de son pays dans les efforts continus déployés par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour parvenir à un règlement global – je répète, global – et pacifique de la question du Haut-Karabakh, et non pas la solution progressive préconisée par le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Cette déclaration a montré que, tout en prêchant le respect du droit international, le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères a décidé de son propre chef d'interpréter à lui seul – ou plutôt de mal interpréter – la Charte des Nations Unies et les déclarations faites par le Président arménien et les Coprésidents du Groupe de Minsk sur la mission d'évaluation sur le terrain dans les territoires entourant le Haut-Karabakh.

Il est regrettable que l'Azerbaïdjan se serve du rapport de la mission d'évaluation sur le terrain en l'interprétant à sa manière, tout comme il l'a fait en 2005, pour justifier son discours militariste et déplacer le débat relatif au Haut-Karabakh sur un autre terrain. L'interprétation que fait l'Azerbaïdjan de ce rapport contredit l'explication et les recommandations des Coprésidents du Groupe de Minsk.

Les accusations qui figurent dans cette déclaration du Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères sont non seulement infondées et contreproductives, mais surtout, elles compromettent le processus de négociations. Premièrement, aucune des quatre résolutions du Conseil de sécurité sur le Haut-Karabagh ne contient un seul mot sur la soi-disant agression arménienne. Au contraire, c'est l'Azerbaïdjan qui a lancé le premier une offensive armée à grande échelle contre la population civile du Haut-Karabakh en réponse à l'expression pacifique et constitutionnelle de la volonté de son peuple d'exercer son droit à l'autodétermination.

Deuxièmement, les résolutions susmentionnées ne comportent aucun mot sur le retrait des forces militaires arméniennes du Haut-Karabakh, pour la simple raison qu'elles n'y ont jamais été.

Troisièmement, l'armée de défense du Haut-Karabakh ne contrôle que 8,5 % du territoire azerbaïdjanais, lequel sert de zone tampon, et non pas 20 % comme l'Azerbaïdjan l'affirme dans sa déclaration. De plus, l'Azerbaïdjan lui-même contrôle 15 % du territoire du Haut-Karabakh.

Enfin, le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères prétend qu'il y a un million de réfugiés dans son pays – chiffre qui ne correspond à aucune des données officielles fournies par les organisations internationales. De telles exagérations et déformations des faits et des chiffres sapent le travail de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales, retardant artificiellement l'adoption de mesures constructives pour répondre aux besoins et soulager les souffrances des populations du Haut-Karabakh. Même si l'Azerbaïdjan arrive à tromper sa propre opinion publique en déformant les faits, elle ne peut pas en faire autant avec la communauté internationale.

L'Arménie a toujours appuyé le règlement du conflit entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh par le recours exclusif à des moyens pacifiques, et l'a à maintes reprises prouvé dans la pratique. L'Arménie a donné une réponse claire au sujet de la dernière version des principes fondamentaux proposée par les trois coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE comme base de négociation d'un règlement. Si l'Azerbaïdjan est disposée à l'accepter sans conteste, il sera possible de faire progresser le processus de règlement.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je demande à exercer mon droit de réponse aux observations faites par le représentant de l'Arménie. Ces observations constituent un autre élément de preuve du mépris manifeste de l'Arménie à l'égard de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, et font aussi ressortir à quel point cet État Membre est loin de vouloir agir de façon constructive pour chercher à ramener la paix dans la région.

Il est curieux que la délégation arménienne – le pays qui porte la responsabilité principale du déclenchement de la guerre d'agression contre l'Azerbaïdjan, qui s'est livré au nettoyage ethnique sur une large échelle et qui a commis d'autres crimes odieux durant le conflit, et qui prône une idéologie ouvertement raciste – se permette de critiquer mon pays et de lui faire la leçon sur des questions relatives à des notions telles que la paix, les droits de l'homme, les négociations et le règlement d'un conflit.

La délégation arménienne doit bien savoir que ce qu'elle considère comme l'exercice du droit à l'autodétermination par la minorité ethnique arménienne vivant en Azerbaïdjan a été clairement qualifié par le Conseil de sécurité et l'Assemblée

générale, ainsi que par d'autres organisations internationales faisant autorité, de recours illégal à la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, accompagné d'autres violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le caractère illégal de l'entité séparatiste et des structures mises en place par l'Arménie sur le territoire azerbaïdjanais occupé a été affirmé à maintes reprises, de la manière la plus claire, au niveau international.

Le Gouvernement arménien, qui a purgé tant son propre territoire que les zones occupées de l'Azerbaïdjan des non-Armeniens, et qui a réussi ainsi à y créer une culture monoethnique, devrait être le dernier à prendre la défense de groupes ethniques minoritaires qui font unilatéralement sécession d'avec des États souverains.

Les observations de la délégation arménienne n'ont pas dévié des habituelles supputations et fausses interprétations quant au véritable intérêt et à la teneur du processus de règlement du conflit et des efforts de médiation. L'intensification des attaques le mois dernier contre des civils et des objectifs civils azerbaïdjanais situés sur la ligne de front, et un accroissement sans précédent du nombre de déclarations d'hostilité de la part des dirigeants arméniens – truffées de falsifications historiques et de déformations des faits concernant les causes profondes de la guerre et le processus de règlement du conflit – ont confirmé que nos vives préoccupations au sujet de l'effet déstabilisateur de la politique de l'Arménie étaient fondées, et représentent une menace directe à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région.

Nous sommes convaincus que le programme politique dévastateur de l'Arménie est voué à l'échec. L'Arménie sera obligée d'abandonner sa politique de provocation, de mettre assurément fin à son occupation du territoire azerbaïdjanais, de renoncer à ses revendications territoriales sur les pays voisins et d'établir des relations civilisées avec tous les pays de la région. L'Azerbaïdjan croit sincèrement qu'il n'y a pas d'autre alternative à la paix, à la stabilité et à une coopération régionale mutuellement bénéfique.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre de l'exercice du droit de réponse.

Je vais à présent faire quelques observations en guise de conclusion du débat général.

Déclaration du Président

Le Président (parle en arabe) : À présent que nous sommes arrivés à la fin du débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, je voudrais à exprimer ma sincère gratitude à tous ceux qui ont pris part à ce dialogue ouvert, constructif et global entre dirigeants mondiaux.

Avant de faire ma déclaration, je ne peux manquer de faire part au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre de notre profonde tristesse à la suite de la mort de M^{me} Wangari Maathal du Kenya, lauréate du prix Nobel de la paix. J'adresse nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au peuple et au Gouvernement kényans.

Sans aucun doute, ce débat a été historique et mémorable. Beaucoup d'États Membres ont exprimé l'espoir qu'ont fait naître en nous les bouleversements que nous observons dans différentes régions du monde, lors desquels les populations ont mis les régimes qui les gouvernent devant leurs responsabilités. Les dirigeants du monde ont salué le courage de ceux qui ont combattu pour la liberté, la dignité et la démocratie, et ont fait clairement savoir que les gouvernements ne peuvent réprimer les peuples sans devoir rendre de comptes.

Nous avons aussi recueilli de nouveaux dirigeants venus dans cette enceinte faire part des espoirs et des besoins de leurs pays. Ces dirigeants ont demandé à la communauté internationale de les aider à répondre aux aspirations des citoyens de leurs pays à l'instauration de l'état de droit, à la transparence et à la prospérité économique, à la justice et au respect des droits de l'homme. À cet égard, je me dois d'encourager la communauté internationale à unir ses rangs pour appuyer le processus de transition libyen.

Nous avons aussi été témoins du regain d'espoir et de détermination du peuple palestinien. La déclaration du Président Mahmoud Abbas, par laquelle il a annoncé qu'il avait présenté au Secrétaire général une demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, a été un moment véritablement historique. Le Conseil de sécurité examine actuellement la question, et l'Assemblée générale fera de même si les États Membres en décident ainsi.

D'une manière générale, j'ai été agréablement impressionné de voir que la majorité des dirigeants de la planète ont appelé à un règlement pacifique, juste et

global du conflit au Moyen-Orient aboutissant à la création de deux États viables, souverains et indépendants, Israël et la Palestine, vivant côté à côté dans la paix et la sécurité. Grâce à ce consensus entre les nations, j'ai bon espoir qu'au cours de la présente session, nous serons en mesure de mobiliser nos efforts pour parvenir à un règlement global du conflit israélo-arabe, conformément aux mandats convenus et au droit international.

À l'heure où nous nous réunissons pour examiner ces questions complexes, il est devenu évident que le rôle de la médiation a pris une importance sans précédent. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le thème choisi pour le débat général de cette année, à savoir « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques » et elles ont souligné le rôle de plus en plus important que jouent la médiation et la prévention des différends, conformément à la Charte des Nations Unies. Les États Membres ont présenté divers exemples d'efforts de médiation dans leur région respective. Ils ont reconnu que la médiation est un outil peu onéreux et que les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle essentiel dans le règlement pacifique des différends.

Les États Membres ont également souligné que la participation effective des femmes aux efforts de médiation est absolument cruciale, et qu'une plus grande participation de la société civile est également importante et nécessaire. En outre, les efforts du Secrétaire général en matière de prévention des conflits ont recueilli un large appui et plusieurs appels ont été lancés en faveur du renforcement des capacités de l'ONU à cet égard. En tant que Président de l'Assemblée générale, je vais accorder un haut degré de priorité à la médiation pendant l'année à venir.

Je me félicite donc que la question du règlement pacifique des différends ait été débattue de manière approfondie, mais je suis aussi heureux que de nombreux États Membres aient également abordé les questions relatives aux autres domaines prioritaires que j'ai définis pour cette année (voir [A/66/PV.1](#)).

Concernant la réforme et la revitalisation de l'ONU, nous avons entendu de nombreux appels à la poursuite de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies pour que celle-ci puisse véritablement incarner l'esprit d'universalité et s'adapter à un contexte mondial en constante mutation. Forte de sa légitimité sans pareil et de son incomparable pouvoir

fédérateur, l'Assemblée générale doit s'attaquer de manière plus volontariste et prospective aux grands défis mondiaux et aux nouveaux problèmes qui apparaissent.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de procéder d'urgence à une réforme rapide et consensuelle du Conseil de sécurité et d'en élargir sa composition. Cette réforme est inévitable si on veut que le Conseil reflète les réalités actuelles et soit plus représentatif, plus ouvert, plus démocratique et plus transparent. J'invite instamment les États Membres à redynamiser ce processus de réforme, à réaffirmer leur attachement à la réforme du Conseil de sécurité, et à mobiliser la volonté politique nécessaire pour qu'elle intervienne sans tarder. Je pense que pour être couronné de succès, un processus de réforme, quel qu'il soit, doit se fonder sur la volonté et la détermination des États Membres.

En ce qui concerne l'amélioration de la prévention des catastrophes et des capacités d'intervention, les États Membres ont là aussi souligné l'importance de la coopération internationale pour la prévention des crises et le relèvement. De nombreux États Membres se sont dit gravement préoccupés par les crises humanitaires qui ravagent la Corne de l'Afrique et constituent, selon eux, l'une des principales menaces à la stabilité et à la prospérité de la région. Au cours de la présente session, je propose que les États Membres préparent un projet de résolution sur l'amélioration de la prévention et de la réaction face aux catastrophes. Ce sera l'occasion idéale pour les Membres de montrer clairement leur volonté de s'attaquer à la grave situation humanitaire qui règne dans la Corne de l'Afrique. En tant que Président de l'Assemblée générale, je suis pleinement résolu à focaliser l'attention de l'Assemblée générale sur cette crise humanitaire.

S'agissant du développement durable et de la prospérité mondiale, les États Membres ont reconnu la nécessité de travailler ensemble et de faire preuve de créativité, d'autant que la population mondiale atteindra les 7 milliards d'individus le mois prochain. Un des thèmes qui est revenu de manière récurrente pendant le débat est la nécessité de repenser d'urgence la manière dont nous envisageons le développement durable à l'échelle mondiale, approche qui doit notamment prendre en compte des questions telles que l'énergie, l'eau et la sécurité alimentaire.

Nous avons aussi entendu des appels répétés à redoubler d'efforts et de détermination pour progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable offrira une occasion importante d'envisager de nouvelles stratégies de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

De nombreux États Membres ont également invité l'ONU à s'attaquer à la question des changements climatiques en fournissant une aide aux pays victimes de ces changements et en appuyant les efforts que ceux-ci déploient pour s'adapter à leurs effets. Il a en outre été demandé aux pays développés de respecter leurs objectifs de réduction des émissions. La dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra cette année à Durban, sera elle aussi l'occasion de progresser sur ce dossier.

En ce qui concerne la crise économique et financière mondiale actuelle, le rôle central de l'ONU et sa grande légitimité dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux de gouvernance ont été largement reconnus. Au cours du débat, de nombreux chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'Organisation d'assumer un rôle de chef de file dans la réforme de l'ordre économique et financier mondial.

Diverses autres questions importantes ont également été soulevées au cours du débat général. Les États Membres ont insisté sur l'importance de fournir des ressources financières et humaines suffisantes à l'ONU, et sur la nécessité de mettre en place une responsabilité financière partagée et une discipline budgétaire. Les mesures de réforme de l'Organisation proposées par le Secrétaire général ont recueilli un large appui.

De nombreuses délégations ont réaffirmé que le meilleur moyen de promouvoir la paix et la sécurité internationales était d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Elles ont insisté sur la nécessité de continuer d'appliquer les normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité nucléaire. J'encourage les États Membres à intensifier leurs efforts pour revitaliser le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement et relancer les négociations sur de nouveaux instruments de désarmement au sein de la Conférence du désarmement.

Nous devons maintenant porter notre attention sur la prochaine étape cruciale, à savoir la mise en

œuvre de nos engagements, en particulier ceux pris par l'Assemblée générale. Il s'agit en fait de l'élément le plus important de notre travail, celui qui consiste à traduire véritablement nos paroles en actes. J'entends axer tout particulièrement mes efforts sur la mise en œuvre pleine et effective des programmes d'action pertinents adoptés par l'Assemblée générale à l'intention des États fragilisés ou et défavorisés.

Dans le cadre de nos responsabilités partagées, nous devons nous empresser de réaliser le consensus et d'adopter des solutions durables face aux grands défis mondiaux. Ma détermination à collaborer étroitement avec chaque Membre sera inébranlable, car c'est ainsi que nous pourrions consolider nos efforts vers un partenariat mondial. Ayant entendu les appels lancés par les États Membres pendant le débat général, je m'efforcerai également à la présente session de focaliser l'attention sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que sur le dialogue entre les civilisations et la promotion d'une culture de paix.

Je voudrais conclure sur une note plus personnelle. Comme je l'ai dit à l'ouverture de la présente session, je considère les membres de cette Assemblée comme ma famille et mes amis. Je compte donc sur leur entière coopération pendant l'année qui vient. Je suis convaincu que l'esprit d'amitié et le dialogue franc qui caractérisent notre relation joueront un rôle fondamental pour mettre en œuvre le programme de travail qui nous attend cette année.

Le fait d'être rassemblés ici n'est que la première étape. Il nous faut aussi travailler main dans la main pour mener à bien notre tâche.

(l'orateur poursuit en anglais)

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 50.